

Rapport Annuel 2024



Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Table des matières

Avis de convocation	2
Projet d'ordre du jour.....	4
Procédure des assemblées délibérantes	5
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1 ^{er} février 2024	7
Représentants 2024.....	17
Rapport des activités 2024.....	19
États financiers au 31 décembre 2024.....	I
Procédures d'élections proposées	IX

Avis de convocation

Avis de convocation

Trois-Rivières, le 4 février 2025

Les Producteurs
de bovins de la
Mauricie



Objet : Assemblées générales annuelles (AGA) des PBM et du groupe au Plan conjoint

À tous les producteurs et productrices de bovins de la Mauricie (PBM),

Par la présente, vous êtes convoqués aux AGA des PBM et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins de la Mauricie. Ces rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

Date : Vendredi 7 février 2025
Heure : 10 h (inscriptions dès 9 h 30)

Endroit : Restaurant La porte de la Mauricie
4, Route Sainte-Anne Ouest, Yamachiche
Salle Manereuil

Inscription obligatoire, communiquez avec nous au
ebedard@mauricie.upa.qc.ca ou au 819 378-4033, poste 245

Dîner gratuit et
Prix de présences

Cette année, nous tiendrons deux consultations légales dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint. Vous pouvez en prendre connaissance au verso de l'ordre du jour de la page ci-jointe.

En plus des procédures habituelles, les représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) seront présents pour vous présenter les activités générales de la Fédération.

De plus, chaque secteur de production sera convié à un atelier où leurs dossiers spécifiques seront présentés. C'est aussi à ce moment que vous désignerez les personnes qui vous représenteront aux différents comités de mise en marché.

Veillez prendre note que les points suivants ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat, mais seulement adoptés :

- Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2024
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint 2024

Avant l'adoption en assemblée, vous pourrez prendre connaissance à l'avance de ces points, dès le 4 février 2025, via notre site internet au : <https://www.mauricie.upa.qc.ca/citoyen/a-propos/syndicats-specialises/producteurs-de-bovins-de-la-mauricie>

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces AGA, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.



Josée Tardif, secrétaire
Producteurs de bovins de la Mauricie

RAPPEL — DROIT DE VOTE

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du Syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et que leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). N'hésitez pas à contacter Mme Émilie Bédard pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 245.

Cette année, les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) tiendront deux consultations légales dans le cadre de votre assemblée générale annuelle (AGA) de groupes au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint) :

Consultation en plénière :

1. Consultation des producteurs de bovins sur l'adoption d'un programme de soutien aux entreprises en croissance.

Vous serez invités à vous prononcer sur la mise en place d'un programme de soutien aux entreprises en croissance selon les paramètres exposés ainsi que sur l'utilisation des contributions de base à la tête pour alimenter le fonds visant à financer son application.

Consultation dans l'atelier bovin de réforme et veau laitier :

2. Consultation du secteur bovins de réforme et veaux laitiers sur une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2025.

Projet d'ordre du jour

09 h 30 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 00
01. Ouverture
 02. Adoption de l'avis de convocation
 03. Adoption de l'ordre du jour
 04. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
 05. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 1^{er} février 2024
 06. Adoption du rapport des activités 2024
 07. Adoption des états financiers 2024
 08. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2025

TENUE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 10 h 30
09. Ajournement de l'assemblée générale annuelle et ouverture de l'assemblée du groupe au Plan conjoint
 10. Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint du 1^{er} février 2024
- 10 h 45
11. **Présentation des dossiers du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ)**
 12. **Consultation des producteurs de bovins sur l'adoption d'un programme de soutien aux entreprises en croissance**

12 h 15 Dîner offert sur place

13 h 30 TRAVAIL EN ATELIERS

13. Dossiers généraux de mise en marché (*incluant la consultation légale du secteur bovin de réforme et veaux laitiers*)
14. Nomination des représentants et des substituts pour chaque comité de mise en marché
15. Résolutions d'atelier

15 h 30 RETOUR EN PLÉNAIRE

16. Adoption des résolutions d'atelier
17. Adoption des résolutions soumises en séance plénière
18. Nomination des délégués et des substituts à l'AGA du groupe au Plan conjoint
19. Levée de l'assemblée de groupe et réouverture de l'assemblée syndicale

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 15 h 50
20. Message du président des PBM
 21. Message du représentant de la FUPAM
 22. Élection des délégués et des substituts à l'AGA des PBQ
 23. Élection des administrateurs des PBM
 24. Divers
- 16 h 15
25. Levée de l'assemblée

Procédure des assemblées délibérantes

PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

ARTICLE 1 — LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne ayant le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Un membre ayant la parole ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

ARTICLE 2 — LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois soumise à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

ARTICLE 3 — LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois, s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, référer au Syndicat ou à la Fédération un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- f) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé.
- g) On prend le vote en commençant par le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autres sous-amendements proposés, on vote sur l'amendement. S'il n'y a pas de nouveaux amendements, on vote sur la proposition principale.

- h) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 4 — LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix, si l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que l'assemblée ne réclame le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- e) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix exprimées.

ARTICLE 5 — LA QUESTION DE PRIVILÈGE ET LE POINT D'ORDRE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de soulever un point d'ordre.
- c) La question de privilège et le point d'ordre sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un orateur, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- d) La question de privilège et le point d'ordre n'ont pas besoin d'être appuyés et doivent être spécifiés clairement et de manière précise. Le président en dispose sans débat.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger le texte.

(30-09-2013)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} février 2024

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 1^{er} février 2024, à compter de 10 h 18 à la salle Batiscan et Sainte-Anne de la Fédération de l'UPA Mauricie à Trois-Rivières.

01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Vingt-trois personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont onze producteurs agricoles ayant droit de vote.

ASSISTENT À LA RENCONTRE :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)
M. André Roy, directeur général
M. Jean-Thomas Maltais, président
M. Louis Blouin, directeur secteur BR et veaux laitiers
Mme Anaïs Gingras, agente à la mise en marché
Mme Sirine El Hamdaoui, agente aux programmes de qualité et bien-être animal
Mme France Côté, technicienne aux communications
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)
M. Benoit Magny, membre de l'exécutif
M. Réjean Gervais, secrétaire, Producteur de lait de la Mauricie
Mme Émilie Bédard, secrétaire de la Vie Démocratique
Mme Josée Tardif, conseillère aux syndicats spécialisés
Autres
Jocelyn Jacob, conseiller Bovi-Expert
Alexandre Pichette, CIAQ Mauricie Portneuf

Mme Josée Tardif agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des Producteurs de bovins de la Mauricie, M. Steve Beaudry, préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents.

02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin appuyée par M. Alain Gélinas, l'avis de convocation datée du 17 janvier 2024 est adopté à l'unanimité tel que présenté. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion.

03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il y a lecture et présentation à l'écran par la secrétaire de l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. François Lampron, appuyée par M. Claude Lampron le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté. Il est demandé de laisser le point « Divers » ouvert à tout autre sujet de discussion.

04. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Sur la proposition de M. Alain Gélinas appuyée par M. Rémi Jalbert, les règles de procédures seront lues au besoin. Le tout est unanime.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 2 FÉVRIER 2023

La secrétaire fait une lecture abrégée et présente à l'écran le procès-verbal.

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet appuyée par M. François Lampron, le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

06. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023

La secrétaire présente le rapport des activités 2023 et les services disponibles pour les membres des Producteurs de bovins de la Mauricie. Le tout est partagé à l'écran.

Sur la proposition de M. Alain Gélinas appuyée par M. Rémi Jalbert le rapport des activités 2023 est adopté à l'unanimité.

07. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

La secrétaire fait la présentation des états financiers 2023 et les partages à l'écran. Les produits sont de l'ordre de 28 050 \$ et les dépenses de 37 168 \$ pour un déficit de 9 118 \$.

Sur la proposition de M. François Lampron appuyée par M. Alain Gélinas, les états financiers 2023 sont adoptés à l'unanimité.

08. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2024

Après discussion, sur la proposition de M. Claude Lampron appuyée par Mme Hélène Champagne, les PBM mandatent le SCF Conseils Mauricie inc. pour la compilation des états financiers de la prochaine année. Le tout est adopté à l'unanimité.

09. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin appuyée par M. François Lampron, on ajourne l'assemblée générale annuelle et, dans la même proposition, on ouvre l'assemblée du groupe au plan conjoint, il est 10 h 45.

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 2 FÉVRIER 2023

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet appuyée par M. François Lampron, le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

11. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC (PBQ)

M. Jean-Thomas Maltais, président des PBQ et M. André Roy, directeur général présentent les faits saillants 2023 :

- Les marchés et perspectives ;
- Sécurité du revenu ;
- Relations publiques et promotions ;
- Bien-être animal ;
- Environnement ;
- Communication et vie syndicale ;
- Plan de financement.

Des discussions s'en suivent avec les représentants.

12. CONSULTATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

Suite à la présentation sur le plan de financement, les représentants des PBQ consultent les membres sur la question suivante « *Êtes-vous en accord avec la recommandation du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec sur le plan de financement 2025-2029 du Plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec applicable à compter du 1er novembre 2024 ?* »

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

13. DOSSIERS GÉNÉRAUX DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs présents se divisent en ateliers de mise en marché selon leur production.

Ils débattent de leurs dossiers de mise en marché et il y a présentation par les différents représentants des comités de mise en marché :

❶ **BOVINS DE RÉFORME**

[Quatre (4) producteurs présents ayant droit de vote, deux (2) observateurs et un (1) secrétaire d'atelier]

La représentante du comité, Mme Hélène Champagne, ainsi que Mme Anaïs Gingras, agente à la mise en marché des PBQ présentent les dossiers. M. Réjean Gervais est secrétaire d'atelier.

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2023

- 2.1 Développement de marché
- 2.2 Veaux laitiers croisés boucherie
- 2.3 Projet de la filière veau
- 2.4 Amélioration de la régie, la santé et du bien-être des vaches laitières de réforme
- 2.5 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

- 3.1 Déploiement de la certification Boeuf du Québec
- 3.2 Caractérisation du Programme Veau POD
- 3.3 Filière veau
- 3.4 Bovins de réforme
- 3.5 Implication des membres

4. CONSULTATION

Le CMMBR et le conseil d'administration des PBQ recommandent aux producteurs d'accepter que les fonds accumulés au FDMMBR soient utilisés à une autre fin que celle initialement prévue, à savoir, le financement de l'entreprise commerciale, pour aider les producteurs du secteur bovin de réforme (types laitier et boucherie) à financer et mettre en place des projets à portée collective de développement durable et de réduction des GES de leur production.

Les producteurs se prononcent sur la consultation :

« Êtes-vous d'accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec de modifier l'affectation du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme afin que les sommes contenues dans celui-ci soient utilisées pour financer et mettre en place des projets en développement durable et réduction de gaz à effet de serre, conditionnellement à la radiation de la dette des Producteurs de bovins du Québec envers Investissement Québec au montant approximatif de 19,5 M\$? »

Pour : 4

Contre : 0

C'est unanime.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

Les personnes présentes discutent du prix des veaux laitiers, de l'utilisation de semence sexée et de l'utilisation de semence de taureaux de boucherie. On convient qu'il demeure nécessaire d'avoir des sujets de remplacement pour faire la production laitière.

Il y a aussi une discussion sur le transport des animaux, de la réglementation en vigueur et des inspections. La responsabilité des producteurs va très loin lorsqu'un bovin part de la ferme.

② VEAUX D'EMBOUCHE

[Trois (3) producteurs présents, trois (3) observateurs et une (1) secrétaire d'atelier]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche, M. Steve Beaudry et la secrétaire d'atelier, Josée Tardif, poursuivent avec la présentation des dossiers. On y retrouve :

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2023

2.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

2.2 Options de mise en marché

- Enchères électroniques
- Mise en marché de bouvillons finis

2.3 Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés Bœuf durable

2.4 Planification stratégique de la filière bœuf

2.5 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

3.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

3.2 Options de mise en marché

4. AUTRES SUJETS

On discute des enchères électroniques, de l'importance du minéral pour l'alimentation du troupeau laitier, du taux de remplacement.

③ BOUVILLONS D'ABATTAGE

[Trois (3) producteurs présents ayant droit de vote]

Le représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage, M. Claude Lampron ainsi que le secrétaire d'atelier M. Louis Blouin, présentent les dossiers :

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2023**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
4. **CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE**

Les producteurs se prononcent sur la consultation :

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bouvillons d'abattage à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3,50 \$ par bouvillon mis en marché, applicable à compter du 1er novembre 2024 ?

POUR : 3
CONTRE : 0

④ **VEAUX DE LAIT**

Aucun producteur n'est présent.

⑤ **VEAUX DE GRAIN**

[Un (1) producteur présent ayant droit de vote]

Le représentant au comité de mise en marché des veaux de grain, M. Louis-Joseph Beaudoin étant le seul à son atelier, il sera observateur à d'autres ateliers.

14. **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS POUR CHAQUE COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ**

En ateliers, les producteurs procèdent à la nomination de leur représentant pour leur comité de mise en marché respectif.

Les critères d'admissibilité sont rappelés.

① **BOVINS DE RÉFORME**

Sur la proposition de M. Alain Gélinas, appuyée par M. Rémi Jalbert, M. Jean-Thomas Maltais est nommé comme président et M. Réjean Gervais, secrétaire des élections et scrutateur. Dans la même proposition, on procède à l'ouverture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Rémi Jalbert	M. Alain Gélinas	Mme Hélène Champagne	Oui	Élue

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Rémi Jalbert	M. Alain Gélinas	M. Alphonse Pittet	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Rémi Jalbert, appuyée par M. Alain Gélinas, on procède à la fermeture des élections.

② VEAUX D'EMBOUCHE

M. Claude Lampron (arrivé à la fin de l'atelier) est désigné président d'élections, Mme Josée Tardif est désignée secrétaire d'élections et M. Jocelyn Jacob, scrutateur sur la proposition de M. Fernand Pelletier, appuyée par M. Steve Beaudry. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on ouvre les élections :

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Fernand Pelletier	M. François Lampron	M. Steve Beaudry	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Fernand Pelletier	M. Steve Beaudry	M. François Lampron	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Fernand Pelletier, appuyée par M. François Lampron, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

③ BOUVILLONS D'ABATTAGE

Sur la proposition de M. Claude Lampron, appuyée par M. Mario Rouleau, M. André Roy est nommé comme président et M. Louis Blouin, secrétaire des élections et scrutateur. Dans la même proposition, on procède à l'ouverture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTANT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
Mme Mireille Del Vecchio	M. Mario Rouleau	M. Claude Lampron	Oui	Élu

SUBSTITUT

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Claude Lampron	Mme Mireille Del Vecchio	M. Nicolas Lampron	Oui, par écrit	Élu

Sur la proposition de Mme Mireille Del Vecchio, appuyée par M. Mario Rouleau, on procède à la fermeture des élections.

④ VEAUX DE LAIT

Aucun producteur n'est présent.

⑤ VEAUX DE GRAIN

La nomination du représentant sera faite par le conseil d'administration.

15. RÉSOLUTIONS D'ATELIER

Aucune résolution n'est présentée.

16. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ATELIER

Sur la proposition de M. Alain Gélinas appuyée par M. Rémi Jalbert, les résolutions et rapports des ateliers sont adoptés à l'unanimité.

17. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Aucune résolution en séance plénière.

18. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

La secrétaire mentionne que les PBM ont droit à 5 délégués et à 2 substituts. Sur la proposition de M. François Lampron appuyée par M. Alain Gélinas, les représentants des différents comités de mise en marché sont nommés comme délégués :

- ↳ Mme Hélène Champagne
- ↳ Représentant CMMVG — à être nommé par le conseil d'administration
- ↳ M. Claude Lampron
- ↳ M. Steve Beaudry
- ↳ M. Alphonse Pittet

Tous acceptent leur nomination.

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. François Lampron, on nomme M. Fernand Pelletier à titre de 5^{ème} délégué.

Sur la proposition de M. Claude Lampron, appuyée par M. Fernand Pelletier, on nomme le substitut suivant :

- ↳ M. François Lampron qui accepte sa nomination

Sur la proposition de Mme Hélène Champagne, appuyée par M. Alain Gélinas, on nomme le substitut suivant :

- ↳ M. Rémi Jalbert qui accepte sa nomination

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE AU PLAN CONJOINT ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur la proposition de M. Alphonse Pittet appuyée par M. Rémi Jalbert, l'assemblée du groupe au plan conjoint est ajournée et, dans la même proposition, l'assemblée générale annuelle est réouverte.

Le tout est unanime.

20. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PBM

M. Steve Beaudry débute son message en remerciant les administrateurs et la secrétaire pour leur implication tout au long de l'année. Il remercie aussi les producteurs de lui avoir fait confiance.

Il présente les rencontres à venir et revient aussi sur la dernière année. Il invite les membres à participer aux diverses réunions et activités à venir.

21. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM

M. Benoit Magny, membre de l'exécutif de la FUPAM, prend la parole et informe l'assistance des grands dossiers sur lesquels la Fédération régionale de l'UPA Mauricie s'est penchée durant l'année 2023 :

- Opération inflation ;
- Marche de soutien ;
- Éoliennes ;
- Représentation sur le terrain ;
- Retour sur l'AGA, le Congrès régional et la Soirée Gens de Terres et Saveurs ;
- Financement des ressources en santé mentale ;
- Dons de Noël ;
- Portes Ouvertes ;
- Régime transitoire/plastiques de ferme/plan agriculture durable/aménagement du territoire ;
- Les services offerts ;
- Manifestation du 25 mars 2024 et manifestation à venir du 3 mai 2024 ;
- Expo agricole et 100^{ème} de l'union.

22. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DES PBQ

Sur la proposition en bloc de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. Alain Gélinas, les représentants à l'AGA des PBQ et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins du Québec sont désignés, soit :

Délégués	Substituts
M. Claude Lampron	M. François Lampron
M. Steve Beaudry	M. Rémi Jalbert
Représentant CMMVG	
Mme Hélène Champagne	
M. Fernand Pelletier	

Après consultation, tous acceptent leur nomination.

23. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DES PBM

La secrétaire mentionne que selon le règlement du syndicat :

« Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de huit (8) membres (un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme, un (1) représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un (1) représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait. »

« Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat ».

Le conseil d'administration sera donc composé de :

- M. Steve Beaudry (veaux d'embouche) ;
- Mme Hélène Champagne (bovins de réforme) ;
- M. Alphonse Pittet (substituts bovins de réforme) ;
- Représentant CMMVG (à être nommé par le CA) (veaux de grain) ;
- M. Claude Lampron (bouvillons d'abattage) ;
- Nicolas Lampron (substitut bouvillons d'abattage) ;
- Poste vacant (veaux de lait) à pourvoir par le conseil d'administration ;
- François Lampron (substitut veaux d'embouche) ;
- Steven Neault (poste relève nommé par la Relève agricole de la Mauricie).

24. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin, appuyée par M. Alain Gélinas, la séance est levée à 15 h 15. Le tout est adopté à l'unanimité.

Steve Beaudry, président

Josée Tardif, secrétaire

Représentants 2024

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est administré par huit (8) membres répartis sur le territoire du Syndicat. Ces derniers sont :

 LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE	
CONSEIL DE DIRECTION 2024	
Président Représentant Veaux d'embouche	Steve Beaudry Ferme Steve Beaudry Senc
Vice-Présidente Représentante Bovins de réforme et veaux laitiers	Hélène Champagne Ferme Guychamp Senc
3^e membre de l'exécutif Substitut Bovins de réforme	Alphonse Pittet Ferme Pittet inc (La)
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024	
Administrateur Représentant Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin Ferme Boblé inc.
Administrateur Substitut « observateur » Veaux d'embouche	François Lampron Ferme Maxigrain
Administrateur Représentant Bouvillons d'abattage	Claude Lampron 9078-1170 Québec inc.
Administrateur Administrateur bovins	William Gélinas
Administrateur Substitut Bouvillons d'abattage	Nicolas Lampron
Poste Relève Non votant	Steven Neault
Secrétaire	Josée Tardif, agr 230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2 819 378-4033, poste 249 819 371-2712 jtardif@upa.qc.ca

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2024		
NOM DES DÉLÉGUÉS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Claude Lampron - BA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Beaudry - VE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Louis-Joseph Beaudoin - VG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Hélène Champagne - BR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fernand Pelletier - VE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NOM DES SUBSTITUTS	FÉDÉRATION	PLAN CONJOINT
Rémi Jalbert - BR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
François Lampron – VE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2024		
COMITÉ	REPRÉSENTANT	SUBSTITUT
Bovins de réforme	Hélène Champagne	Alphonse Pittet
Bouvillons d'abattage	Claude Lampron	Nicolas Lampron
Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin Nommé par le CA des PBM	Vacant
Veaux d'embouche	Steve Beaudry	François Lampron <i>SUBSTITUT NON-VOTANT</i>
Veaux de lait	Vacant	Vacant

Représentants de la production bovine aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en 2024

Syndicat de l'UPA	Représentant
Des Chenaux	Vacant
Haute-Mauricie	Vacant
Maskinongé	Steve Beaudry
Mékinac	Alphonse Pittet

Rapport des activités 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Au cours de l'année 2024, les PBM ont tenu sept réunions du CA :

- ↳ CA du 23 janvier 2024
- ↳ CA du 1er février 2024
- ↳ CA du 20 mars 2024
- ↳ CA du 11 juin 2024
- ↳ CA du 16 octobre 2024
- ↳ CA du 28 novembre 2024

En plus de passer en revue les activités des différents comités de mise en marché, voici les sujets généraux qui ont retenu principalement notre attention lors de ces rencontres :Assemblée générale annuelle (AGA) des PBM et des PBQ ;

- ↳ Études des résolutions ;
- ↳ Finances et budget des PBM ;
- ↳ Plan d'action 2024 ;
- ↳ Promotion et Dons de Noël ;
- ↳ Soirée veau d'embouche
- ↳ Souper-conférence
- ↳ Visite de l'encan de Saint-Isidore ;
- ↳ Demandes de commandites et suivi du budget ;
- ↳ Aide à la formation et aux producteurs ;
- ↳ Promotion du bœuf ;
- ↳ Congrès du bœuf/Colloque ;
- ↳ CRAAQ
- ↳ État des marchés ;
- ↳ ASRA et sécurité du revenu
- ↳ Plan de durabilité
- ↳ VPB+
- ↳ Relation médiatique

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

AGA des PBM

Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont tenu leur assemblée générale annuelle le 1er février 2024 à la Fédération de l'UPA Mauricie en mode hybride. La participation était semblable à 2023 avec vingt-trois (23) personnes, dont 11 producteurs avec droit de vote et aucun participant en mode webinaire. Les membres présents, suite à une consultation, étaient en faveur à l'unanimité avec la proposition du plan de financement 2025-2029 du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec applicable à compter du 1er novembre 2024.

Il n'y a eu aucun changement à la composition du conseil d'administration et aux représentants des comités de mise en marché.

AGA des PBQ

Plus de 250 délégués, dont ceux de la Mauricie, ont participé à la 42e assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec. Ce rendez-vous incontournable s'est déroulé les 26 et 27 mars derniers à l'Hôtel Le Concorde Québec. Les résolutions suivantes furent adoptées lors de l'AGA : fonctionnement des encans (VE), refonte du règlement sur la mise en marché des bouvillons (BA), programmes de développement des marchés bioalimentaires, réflexions sur la structure syndicale des Producteurs de bovins du Québec et financement à court terme pour les entreprises bovines. Le nouveau plan de financement fut également adopté.

Soirée veaux d'embouche

Le 19 mars se tenaient un 5 à 7 et une soirée d'information dédiée au secteur veaux d'embouche en Mauricie, nous avons également convié les producteurs de veaux d'embouche de Lanaudière à cette rencontre. Vingt-six personnes ont participé à la rencontre ! À cette occasion, Madame Laurie Noisieux, agronome et directrice de la mise en marché du secteur veaux d'embouche aux Producteurs de bovins du Québec étaient sur place pour présenter sa conférence « Mieux comprendre la mise en marché des veaux d'embouche ». Les participants ont pu en apprendre sur la mise en marché des veaux d'embouche, le fonctionnement des encans réguliers, spécialisés ainsi que les enchères électroniques, les prix de marché, l'impact des marchés à terme sur les prix au Québec et sur les trois meilleures façons de tirer profit du marché. Les dossiers du comité de mise en marché veau d'embouche furent également traités par les représentants du secteur soit MM. Steve Beaudry et François Lampron.

Souper-conférence

Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont tenu un souper-conférence portant sur le Marché nord-américain de la viande bovine le 17 octobre dernier au Domaine de Joriane de Saint-Narcisse. Plus de 30 personnes étaient présentes pour l'occasion donc une excellente participation ! Mme Anaïs Gingras, agronome et agente à la mise en marché aux Producteurs de bovins du Québec étaient sur place pour informer les participants sur le marché nord-américain de la viande bovine. Il fut notamment question de ce qui a provoqué la hausse actuelle des prix et des conséquences pour les différents secteurs de production bovins. Les participants ont pu également profiter d'un agréable 5 à 7 pour échanger entre eux et d'un succulent repas provenant du Domaine de Joriane.

Symposium laitier de la Mauricie et Journée INPACQ bovin de boucherie

Nous avons commandité et participé à l'organisation du Symposium laitier de la Mauricie du 14 décembre 2023 et de la Soirée INPACQ Bovin de boucherie aux Portes de la Mauricie du 31 janvier 2024. Mme Anaïs Gingras des Producteurs de bovins du Québec était présente au Symposium pour une conférence sur l'utilisation de la semence de bovin de boucherie en production laitière.

Exposition agricole de Trois-Rivières

Nous avons fait la promotion du bœuf du Québec et la valorisation de la production bovine lors de l'EXPO de Trois-Rivières le 6 juillet dernier en soirée. Merci à Steve Beaudry, Hélène Champagne et Alphonse Pittet pour leur implication.



Visite de l'Encan de Saint-Isidore

Le 15 novembre dernier, un groupe de producteurs et productrices de la Mauricie (conjointement avec Lanaudière) s'est rendu à Saint-Isidore pour assister à l'encan spécialisé de veaux d'embouche. Les participants ont été accueillis par Mario Maciocia, qui leur a présenté Réseau Encans Québec. Ils ont ensuite observé le classement des animaux et discuté avec Éric Clouâtre, encanteur, et Laurie Noisieux, directrice de la mise en marché des veaux d'embouche aux PBQ. Ensemble, ils ont abordé la qualité des veaux recherchée, les prix et le déroulement des encans.



PROMOTION

Dons de Noël



Dans le but de garnir les paniers de Noël des familles de la région dans le besoin, Les Producteurs de bovins de la Mauricie ont remis un don de 500 \$ en bœuf haché à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. Sur la photo, on retrouve Mme Andrée Landry, coordonnatrice du développement et des relations avec les fournisseurs chez Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, ainsi que Mme Hélène Champagne, vice-présidente des Producteurs de bovins de la Mauricie.

Sommaire Promotion

Journée INPACQ 2024 et Symposium Laitier	Commandite	650 \$
Moisson Mauricie	Paniers de Noël	500 \$
Délices automne	Commandite	456,82 \$
Relève agricole de la Mauricie	Commandite	285 \$
Soirée gens de Terres et Saveurs	Commandite	1 000 \$

SERVICES AUX MEMBRES

Taureau de génétique supérieure

Dans le but de favoriser l'établissement de la relève agricole dans la production de veaux d'embouche et d'encourager l'utilisation de génétique supérieure sur les entreprises bovines, les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) ont décidé d'offrir et de mettre en place une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat d'un taureau de génétique supérieure.

Affiches Biosécurité

Des affiches de biosécurité ont été réalisées pour les Producteurs bovins de la Mauricie. Il reste des affiches disponibles pour les producteurs désirant en avoir sur leur exploitation.

Aide à la formation

Les PBM défrayent en totalité ou en partie les coûts d'une formation reliée à la production bovine à des producteurs bovins de la Mauricie, membres du syndicat. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année.

Audits

Nous avons débuté en 2022 la mise en place d'une nouvelle aide, soit de rembourser environ 75 % de la part financière du producteur qui adhère aux audits des secteurs VE, VG, VL et BA (VBP+ ou Veaux certifiés). Trois producteurs ont bénéficié de cette aide de 2022 à 2024. Félicitations aux producteurs certifiés VBP+ pour leur travail consciencieux, car ils contribuent à la reconnaissance du programme et de la production bovine québécoise.

REPRÉSENTATIONS

M. Steve Beaudry est président du syndicat des Producteurs de bovins de la Mauricie. Il représente la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Maskinongé et siège sur l'exécutif. Il siège également au conseil d'administration de la FUPAM et au CAB Mauricie-Portneuf. Il représente les PBQ et est le président du comité provincial CRAAQ — Bovin de boucherie.

M. Louis-Joseph Beaudoin est président du comité de mise en marché veau de grain, il siège également au comité de négociation des veaux de grains, au comité coûts de production veaux de grain ainsi qu'au CA des PBQ.

Mme Hélène Champagne siège au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers, au comité biosécurité, au comité transport et au comité semences de boucherie des PBQ. Elle siège également sur la Table de développement de la production biologique et à l'Office des normes générales du Canada. Elle est administratrice aux Producteurs de lait de la Mauricie, est présidente du Syndicat local Des Chenaux et siège à la SAMBA.

M. Claude Lampron a siégé au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage.

M. Alphonse Pittet représente la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Mékinac, il siège également au comité CRAAQ-Bovin de boucherie, au comité CRAAQ-Plantes fourragères, à Holstein Québec et au Conseil québécois des races laitières (CQRL).

M. William Gélinas siège à la Relève agricole de la Mauricie et au Syndicat local de Maskinongé.



Procédures d'élections proposées

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est composé de huit (8) administrateurs répartis de la façon suivante :

- Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme ;
- Un (1) représentant(e) et un (1) substitut bouvillons d'abattage ;
- Un (1) représentant(e) et un (1) substitut veaux d'embouche ;
- Un (1) représentant(e) veaux de grain ;
- Un (1) représentant(e) veaux de lait.

DURÉE DU MANDAT

Les administrateurs sont élus pour un (1) an et sont rééligibles.

ÉLECTIONS

Administrateurs

Les administrateurs sont élus à l'assemblée du groupe au Plan conjoint dans chaque atelier :

- ↳ Bovins de réforme ;
- ↳ Bouvillons d'abattage ;
- ↳ Veaux de grain ;
- ↳ Veaux de lait ;
- ↳ Veaux d'embouche.

Les participants désignent les producteurs qui les représenteront aux comités de mise en marché provinciaux. Ces personnes siégeront au conseil d'administration (CA) des PBM.

Substituts

Chaque atelier désigne ensuite un substitut au représentant.

Composition du conseil d'administration

Pour chacun des secteurs de production, les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des Producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

Étapes à suivre :

Les postes d'administrateurs sont réservés exclusivement aux membres du syndicat en règle.

- 1) Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et de deux scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2) Le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et le secrétaire d'élection indique le nombre de postes à combler et mentionne les territoires ou secteurs spécifiques d'où doivent provenir les mises en nomination, s'il y a lieu.
- 3) Mise en nomination des candidatures, un poste à la fois, par les membres de l'assemblée (ne demande pas d'appui, ni l'autorisation du nommé).
- 4) Fermeture des mises en nomination.
- 5) Vérification de l'admissibilité des candidats.
- 6) Vérification de l'acceptation des mises en nomination, en commençant par la dernière candidature admissible.
- 7) Si un seul candidat accepte, il est automatiquement élu par acclamation.
- 8) Si plus d'un candidat accepte, on procède aux élections, on peut alors donner une courte période aux candidats pour s'exprimer et on procède ensuite à l'élection à main levée, à moins que la majorité des voix exprimées par les membres présents réclame le vote secret.
- 9) Les scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et effectuent la compilation devant le secrétaire et le président d'élection.
- 10) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- 11) En cas d'égalité des voix entre deux candidats, le président d'élection tranche entre les deux ou procède au tirage au sort. Il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote entre ces deux candidats et ne trancher que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- 12) La clôture des élections et la destruction des bulletins de vote, le cas échéant, se font par proposition dûment appuyée.

(30-09-2013)